

Riverains Hesbaye Frost

PV réunion du 8 juillet 2008

Excusés : Mr Gorreux / Mr Vandavelde

Odeurs

L'essai de la station de biométhanisation est terminé. Plusieurs idées ont été analysées :

- 1) Eau production --> Station anaérobie --> lagune (sans odeur)
---> soit irrigation
---> soit épuration --> Geer
- 2) Eau production --> Station anaérobie --> station épuration
----> lagune (sans odeur) ---> soit irrigation
---> soit épuration --> Geer
- 3) Eau production --> Station aérobie redimensionnée --> lagune --> irrigation
--> Geer
--> Geer

Plusieurs critères ont été analysés lors du test qui a duré quasi un an.

- Critères environnementaux
 - L'eau en sortie de la station anaérobie est épurée mais pas suffisamment pour éviter les odeurs
 - L'eau en sortie ne respecte pas les normes de rejet dans le Geer
- Coût d'exploitation
 - On aurait pu penser que la production de gaz réduirait les coûts d'exploitation (puisque le gaz produit aurait pu être utilisé).
 - En fait, pour que la station anaérobie soit efficace, il faut garder une température d'au moins 22 degrés et idéalement 30. Même en été, il faudrait chauffer les eaux et la production de gaz ne serait pas auto-suffisante.
 - Le coût énergétique est tout simplement excessif.
- Fiabilité
 - Durant l'essai, divers problèmes sont survenus (cf PVs des réunions).
 - A chaque fois, la station reprend beaucoup de temps à redémarrer (quasi 2 mois).
 - Bref, dans la configuration de Hesbaye Frost (charge en matières organiques en entrée très variable) le système n'est pas suffisamment fiable pour garantir la non présence d'odeurs durant toute l'année.

Comme on le voit, la solution n'est avantageuse sur aucun critère... La conclusion est donc simple. La solution d'agrandissement des capacités actuelles d'épuration s'impose donc d'elle-même.

Les prochaines étapes sont

- Dimensionnement précis
- Passage de commande fin de l'année

- Mise en service : délai espéré : été 2009

Pour rappel, l'engagement de HF porte sur une solution opérationnelle fin 2009, pas sur le calendrier ci dessus.

Concernant les boues qui sortiront de ces stations d'épuration, celles-ci seront fournies à la coopérative Biogaz. Les plannings de mise en service correspondent globalement.

Bruit

Quelques changements vont encore être apportés suite à l'étude d'incidence menée dans le cadre du renouvellement du permis d'exploitation:

- Isolation d'un water-vack (aspirateur d'eau avant l'entrée des tunnels de surgélation)
- Isolation de la machinerie des surpresseurs de la station d'épuration (celle-ci a 10 ans).

Renouvellement du permis

Le rapport est consultable à la commune.

Quelques remarques ont été formulées concernant des procédures internes sans impact pour les riverains.

Une remarque complémentaire concernant les puits : une clôture doit être posée dans un rayon de 10m autour afin d'éviter toute source de pollution.

Divers

Prochaine réunion

Ma 6 janvier 2009 à 20H.